Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503469-20260611-302026-DE

Arrondissement de SAINT MALO
Canton de COMBOURG
Commune de TRIMER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 08 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois de juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Christophe BAOT, Maire, dans la salle de la Mairie sur convocation légalement adressée dans les délais réglementaires.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 juin 2026.
Date d'affichage de la convocation : 04 juin 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10

Présents : M. Christophe BAOT, M André BRIAND, M. Michel COLAS, M. Loïc BOULLIER, M. Jean-Philippe CHEVALIER, Mme Anne-Laure LE BRIS, Mme Fabienne BOULLIER, M. Vincent CHAINON, Mme Emilie ROBIN, Mme Valérie LANGLAIS.

Absente excusée : Mme Michèle PELLAN.

Secrétaire de séance : M André BRIAND.

Délibération n° 30/2026

OBJET : REPRESENTANTS AU COS BREIZH

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer des représentants pour le bon fonctionnement du Cos Breizh.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- NOMMENT M. Christophe BAOT délégué élu ;
- NOMMENT M. Philippe BERNARD délégué agent ;
- DONNENT pouvoir à M. le Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

Date d'affichage : 11 juin 2026.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire,
M. Christophe BAOT

MAIRIE DE TRIMER (Ille-et-Vilaine)